

RÉSUMÉ DE RECHERCHE

LES POSSIBILITÉS ET LES LIMITES DE LA PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME AU NIVEAU COMMUNAUTAIRE

CE RÉSUMÉ SOULIGNE L'IMPORTANCE DE METTRE EN AVANT LES STRATÉGIES DE PROTECTION DES VICTIMES DE LA TORTURE ET DE LEURS COMMUNAUTÉS DANS LE TRAVAIL DES GROUPES ET DES MÉCANISMES DE DÉFENSE DES DROITS DE L'HOMME.





INTRODUCTION

Comment les actions nationales et internationales en matière de droits de l'homme, y compris les cadres normatifs, les mécanismes et les interventions internationales, peuvent-elles mieux protéger les victimes de la torture ? Comment peuvent-elles, à cet effet, mettre en exergue les besoins complexes des victimes ? Ce résumé de recherche présente les principales conclusions d'une recherche menée dans plusieurs pays sur les pratiques de protection des victimes de la torture et de leurs communautés ainsi que sur leurs relations avec les mécanismes de protection des droits de l'homme.

La recherche montre que le travail formel de protection des droits de l'homme peut être trop étroit et rigide pour apporter des réponses aux besoins des victimes de la torture, de leurs familles et de leurs communautés. Bien que les mécanismes des droits de l'homme se concentrent généralement sur la protection dans le contexte de représailles individuelles, les victimes de la torture sont souvent aussi fortement préoccupées par les formes durables de violence et le maintien des relations sociales, ainsi que par les questions de subsistance et de bien-être. Cela implique que les besoins de protection doivent être définis de manière contextuelle, en fonction de la manière dont la violence de l'État intervient dans la survie individuelle et communautaire dans des contextes spécifiques et changeants. Les approches des droits de l'homme qui ne tiennent pas compte de ces préoccupations plus larges ne parviendront pas, en fin de compte, à fournir une protection significative.

Tandis que les besoins de protection des victimes de la torture ont leurs propres particularités, de nombreux problèmes sont également partagés avec d'autres violations des droits de l'homme et témoignent de l'inaccessibilité et de l'inadéquation plus générales des mécanismes et interventions formels de protection des droits de l'homme. Certaines organisations internationales de défense des droits de l'homme ont commencé à relier la vie des victimes, par exemple les femmes, les enfants ou les victimes de torture, à la protection des droits de l'homme. Ce résumé appuie ces tentatives.

PRINCIPAUX MESSAGES

Résultats

- Les besoins de protection des victimes de la torture ne se limitent pas à la crainte de représailles spécifiques et sont liés à la capacité de maintenir des relations sociales, des moyens de subsistance et le bien-être.
- La majorité des victimes estiment que les mécanismes et groupes nationaux et internationaux de défense des droits de l'homme sont inaccessibles ou incapables de répondre à leurs besoins.
- Les victimes de la torture et leurs communautés trouvent leurs propres moyens de répondre à certains de leurs besoins de protection, parfois de manière habile et innovante, parfois en compromettant leurs moyens de subsistance et leur protection à long terme.

Recommandations

Les groupes et mécanismes nationaux et internationaux de défense des droits de l'homme devraient soutenir les stratégies de protection au niveau communautaire à travers ce qui suit :

- Accompagner les stratégies de protection que les gens utilisent sur le terrain et soutenir les stratégies productives.
- Travailler avec un plus large éventail d'acteurs communautaires qui ont noué des relations de confiance durables permettant d'assurer une mesure de protection.
- Exploiter le potentiel considérable des normes internationales en matière de droits de l'homme pour adopter une approche plus étendue de la protection des victimes de la torture qui ne se limite pas aux représailles.



MÉTHODES

Ce résumé s'appuie sur une recherche qualitative (2019-2022) qui s'est initialement concentrée sur le Kenya et le Sri Lanka et s'est ensuite étendue au Brésil, à la Tunisie et aux Philippines. Cette recherche est le fruit d'une collaboration entre l'université d'Aalborg et DIGNITY au Danemark, Law and Society Trust au Sri Lanka, Mathare Social Justice Centre au Kenya et l'université d'Édimbourg au Royaume-Uni.

Les études de cas ont été choisies pour représenter des contextes ayant une longue histoire de violations des droits de l'homme, ainsi que des réponses locales dynamiques et diverses à la violence.

La recherche a examiné les menaces auxquelles sont confrontées les victimes et leurs proches, avant de demander comment ils comprennent leurs propres préoccupations en matière de protection, les mesures qu'ils prennent pour rester en sécurité et le rôle, le cas échéant, des mécanismes et des groupes de défense des droits de l'homme dans ces processus.

La recherche a impliqué des ateliers participatifs, des entretiens avec des acteurs des droits de l'homme et des victimes, et des journaux ethnographiques. Les études de cas se situent toutes dans le Sud, mais il ne faut en aucun cas en déduire que la torture est en quelque sorte un problème propre au Sud.

RÉSULTATS

La torture et les besoins en matière de protection du point de vue des victimes et des survivants

- Les besoins de protection des victimes de la torture vont au-delà des incidents spécifiques et sont liés au maintien des relations sociales, des moyens de subsistance et de formes plus larges de bien-être.
- La torture s'inscrit dans des schémas de violence plus étendus et endémiques et, pour de nombreuses victimes et leurs communautés, la torture et les formes de violence qui y sont associées sont plus «quotidiennes» qu'exceptionnelles.
- Bien que la torture soit infligée à des individus, tous les individus n'y sont pas exposés de la même manière. Certaines populations sont beaucoup plus susceptibles d'être torturées que d'autres. La torture n'est donc pas simplement une question d'auteurs et de victimes individuels spécifiques, mais elle s'enracine dans des histoires plus amples de domination, d'inégalité et de précarité.

Limites des mécanismes internationaux et nationaux de protection des droits de l'homme

- Les mécanismes nationaux et internationaux de protection des droits de l'homme existants sont inaccessibles ou inadaptés aux besoins de la plupart des victimes.
- Les stratégies de protection des droits de l'homme qui se concentrent uniquement sur les droits civils et politiques peuvent être moins efficaces, car elles ne prennent pas en compte les préoccupations interactives et multidimensionnelles des victimes.
- Les mécanismes de protection privilégiant les représailles sont souvent particulièrement inadaptés - trop peu, trop tard - pour les victimes vulnérables qui n'ont déjà pas confiance dans le système judiciaire.
- La protection ne peut pas se concentrer uniquement sur les défenseurs des droits de l'homme. Ce groupe de personnes est trop restreint et risque d'exclure de nombreuses victimes.

Possibilités et limites des stratégies de protection au niveau communautaire

- Les victimes de la torture et leurs communautés trouvent souvent des moyens créatifs de répondre à certains de leurs besoins de protection dans leur vie quotidienne, par exemple en leur fournissant de la nourriture et un abri, en partageant leurs connaissances sur les personnes et les lieux à risque, ou en formant des groupes de défense locaux et d'autres formes d'organisation, tant au niveau local qu'en ligne.
- Les stratégies de protection sont ancrées dans les relations intimes. Elles concernent autant la nécessité de s'occuper des membres de la famille, des proches et d'autres personnes, que la protection des droits des individus.
- Les victimes et les communautés font souvent appel à divers groupes communautaires pour les protéger, par exemple des groupes religieux, politiques et de santé communautaire. Ces groupes sont souvent connus sur le terrain, on leur fait confiance et ils peuvent avoir une approche plus holistique des besoins de protection.
- Les stratégies de protection au niveau local peuvent elles-mêmes être discriminatoires et non durables, comme lorsque les victimes doivent fuir et abandonner des relations sociales vitales, former des structures de «protection» violentes, parfois criminelles, comme des gangs, ou encore s'intégrer dans des relations verticales de patronage, où la protection est accordée en échange de la loyauté, voire d'un paiement.



IMPLICATIONS POLITIQUES

Il existe, du point de vue des victimes et de leurs communautés, des lacunes importantes dans les régimes nationaux et internationaux de protection des droits de l'homme, qu'il s'agisse des mécanismes ou des interventions. Cependant, il reste un potentiel considérable d'amélioration de la manière dont ce soutien est apporté aux victimes de la torture au sein de différents organes de traités, par exemple autour de la réparation ou en relation avec le genre et la protection des enfants qui peuvent inspirer l'approche de la protection. Afin que les interventions en matière de droits de l'homme répondent efficacement aux besoins des victimes, il est important qu'elles soient menées dans le respect et non à contre-courant des modes de vie des populations vulnérables.

L'examen de la protection du point de vue des victimes n'implique pas nécessairement que tous les besoins de protection doivent être organisés à partir des communautés de base. Il ne s'agit pas de rendre les populations vulnérables responsables de leur propre protection. Il est également essentiel de ne pas laisser l'État se décharger de sa responsabilité première, qui est de protéger ses citoyens et ses résidents.

La prise en compte des stratégies du niveau communautaire implique de reconnaître le potentiel de ces stratégies à travailler indépendamment des mécanismes des droits de l'homme, en suivant des agendas distincts et divers. Les mécanismes des droits

de l'homme ne doivent pas assumer la responsabilité de toutes les formes de protection et ne possèdent pas nécessairement la solution à tous les problèmes. Par ailleurs, les mécanismes des droits de l'homme peuvent eux-mêmes travailler plus efficacement avec les stratégies de protection du niveau communautaire. Cependant, les stratégies des victimes et de leurs communautés peuvent parfois se trouver en décalage avec les normes et les objectifs des organisations officielles de défense des droits de l'homme, et le principal défi consiste à favoriser leur rencontre de manière productive, en soutenant les stratégies productives qui visent à promouvoir la survie des communautés et des individus et à empêcher la naissance de stratégies contre-productives.

Par conséquent, les groupes et mécanismes nationaux et internationaux de défense des droits de l'homme devraient :

- Définir les moyens de soutenir les pratiques de protection dans lesquelles les gens sont engagés sur le terrain.
- Travailler avec un plus large éventail d'organisations communautaires qui ont tissé des relations de confiance durables permettant une certaine protection.
- Exploiter le potentiel considérable des normes internationales en matière de droits de l'homme pour adopter une approche plus large de la protection des victimes de la torture, qui ne se limite pas aux représailles.

PLUS D'INFORMATIONS

Pour plus d'informations sur la recherche qui a servi de base à ce résumé, veuillez consulter les articles de Jensen, S. et T. Kelly (eds.) «Human Rights Protection and Torture», *Journal of the British Academy* 2022 10(3) (disponible en accès libre).

Contact:

Tobias Kelly: toby.kelly@ed.ac.uk ou
Steffen Jensen: sje@dps.aau.dk

La recherche sur laquelle se base ce mémoire a été rendue possible grâce à l'aide généreuse de la subvention du programme de développement durable de la British Academy sur « la protection des survivants de la torture et des mauvais traitements : dignité, violence et droits de l'homme dans les communautés pauvres ».